

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2026

Nombre de Conseillers : - En exercice : 45 - Présents : 40 - Procurations : 03
Rappel des dates : Convocation Partie Budgétaire: 28/01/2026 – Affichage : 28/01/2026
Convocation Générale : 06/02/2026 - Affichage : 06/02/2026

Le douze février deux mille vingt six, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la Salle La Passerelle de Connerré sous la Présidence de Monsieur André PIGNÉ.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	PIGNE André	X		
BOULOIRE	DELOUBES Anne-Marie	X		
	ASSE-ROTTIER Jocelyne	X		
	DOUYERE Olivier	X		
CONNERRÉ	MONGELLA Arnaud	X		
	FROGER André		Pouvoir donné à Jean-Yves LAUDE - 10/02/26	
	CHARPENTIER Dominique	X		
	GUILMAIN Nathalie	X		
COUDRECIEUX	FOULON Tony	X		
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond	X		
	PLANCHON Anne-France	X		
LOMBRON	BOUZEAU Brigitte	X		
	GODEFROY Vincent	X		
MAISONCELLES	DROUET Dominique	X		
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony	X		
	MACÉ Mélanie	X		
	FOUQUET Stéphane	X		
	PLAIS Mickaël			X
NUILLÉ-LE-JALAIS	OZAN Claudine	X		
SAINT-CELERIN	FLOQUET Franck	X		
	DE GALARD Gilles		Pouvoir donné à Franck FLOQUET - 10/02/26	
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel	X		
	LEVASSEUR Christelle	X		
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	SURUT Jackie	X		
	GADEMER Catherine	X		
	CHRISTIANY Damien	X		
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAINES	FROGER Michel	X		
	BUNEL Pierrette	X		
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LEMEUNIER Isabelle	X		
	LATIMIER Martial	X		
	MIGNOT Claude			X
	COURTABESSIS Alain	X		
	PENNETIER Stéphane	X		
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia	X		
	TERTRE Charly	X		
SOULTRÉ	LEDRU Stéphane	X		
SURFONDS	DUTERTRE Alain	X		
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAILLOUX Nathalie		Pouvoir donné à Jean-Claude LECOMTE - 06/02/26	
	LECOMTE Jean-Claude	X		
TORCÉ-EN-VALLÉE	ROYER Jean-Michel	X		
	MATHÉ Céline	X		
TRESSON	BUIN Chantal	X		
VAL DE LA HUNE	PINTO Christophe	X		
	BARRAIS Vincent	X		
	LAUDE Jean-Yves	X		

Monsieur Damien CHRISTIANY est élu secrétaire de séance.

Objet : Systèmes d'Informations - Charte des usages numériques

Délibération n°2026-02-029

La présente Charte d'utilisation du système d'information définit les règles d'usage, de sécurité et de responsabilité applicables à l'ensemble des agents, élus, stagiaires et prestataires de la Communauté de communes du Gesnois Bilurien.

Elle complète le règlement intérieur de la collectivité et participe à la démarche de sécurisation de son système d'information, dans le respect :

- Du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;
- Du Référentiel Général de Sécurité (RGS) et des recommandations de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) ;
- Des préconisations de la CNIL et des bonnes pratiques en matière de sécurité numérique dans le secteur public local.

La Communauté de communes du Gesnois Bilurien s'est dotée d'un système d'information permettant à ses services d'assurer la continuité et la qualité du service public sur l'ensemble du territoire.

Ce système comprend notamment :

- Un réseau informatique et téléphonique (administratif, technique, enfance-jeunesse, école de musique, EPN, etc.) ;
- Un Drive communautaire sécurisé (Nextcloud) utilisé pour le partage, le stockage et la collaboration documentaire ;
- Un ensemble d'applications métiers (Berger-Levrault, iNoé, iMuse, iParapheur Libriciel, GestSup...) ;
- Des comptes OVH pour la messagerie professionnelle ;
- Des équipements mobiles mis à disposition des agents et élus.

L'objectif de la présente charte est de :

- Favoriser un usage responsable et sécurisé des outils numériques mis à disposition ;
- Protéger les données de la collectivité, des administrés et des partenaires ;
- Prévenir les incidents liés à la perte, au vol ou à l'utilisation inappropriée des équipements ou des informations ;
- Garantir la conformité réglementaire et la continuité du service public.

Contexte et engagement collectif

Depuis sa création en 2017, la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien s'est engagée dans une modernisation progressive de son système d'information, soutenue par :

- La structuration des accès utilisateurs (procédure d'ouverture, authentification forte par OTP, politique de mot de passe) ;
- Le déploiement d'un Drive sécurisé à double authentification ;
- La formalisation des droits d'accès par service et par profil ;
- La mise en place d'outils de support et de gestion d'incidents (GestSup) ;
- La sensibilisation continue des agents et des élus à la cybersécurité.

Cette charte vise à renforcer la culture de sécurité et de confiance numérique au sein de la collectivité.

Chaque utilisateur du système d'information est acteur de la sécurité et s'engage à adopter un comportement professionnel, éthique et prudent, au service de la collectivité et des citoyens. Cette démarche s'inscrit pleinement dans les préconisations établies par la Chambre Régionale des Comptes.

Valeur juridique

La présente charte a valeur d'engagement individuel.

Elle doit être lue, comprise et signée par tout utilisateur avant toute attribution d'un compte ou d'un accès aux outils informatiques.

Elle constitue un document annexe au règlement intérieur de la Communauté de communes et s'impose à tous ses utilisateurs, internes ou externes, dans le cadre de leurs missions.

Les membres du Comité Social Territorial, réunis le 30 janvier dernier, ont émis un avis favorable à la mise en place de la Charte des Usages Numériques.

Le Conseil Communautaire,

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, décide D'APPROUVER la Charte des Usages Numériques présentée.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire,

Fait à Montfort-le-Gesnois, le 13 Février 2026,

Le Président,
André Pigné

